



## **REFORME DES RETRAITES :**

**Vous avez tous une raison  
bien à vous d'être en colère !**

***Le discours d'Edouard Philippe du 11 décembre a au moins un mérite : il confirme que nous avons raison de nous mobiliser et valide toutes les analyses de la CGT. Décryptage...***

Le principe de notre système de Sécurité Sociale c'est « **je paye selon mes moyens, je reçois selon mes besoins** ». Ce qui nous a donné **un des meilleurs systèmes de retraite au monde**, si ce n'est le meilleur. Et pourtant, le président de la République a décidé, par idéologie pure, de l'anéantir. **Au nom du marché, on remet en cause le principe de solidarité** qui fait la force de la protection sociale en France.

Et pour cela tout est bon pour dénigrer les actions des organisations syndicales. A écouter certains chroniqueurs, nous ne serions que des propagateurs de « fakes news » (fausses nouvelles). Comme s'il n'y avait pas de « Rapport Delevoye » (132 pages) « Pour un système universel de retraite » et ses annexes (107 pages) accompagné d'une synthèse destinée à la presse de 25 pages que tout le monde peut consulter : <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/>

## **OUI, ce système proposé va faire baisser les retraites :**

« Les points s'accumuleront tout au long de la carrière sur un compte et, le moment venu, seront transformés en retraite. » (Page 5 de la synthèse).

Le calcul se faisant sur la totalité de la carrière (et non pas sur les 25 meilleures années pour le privé ou sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires), il y aura mécaniquement une baisse car les salaires de début sont toujours plus faibles. C'est très simple : nous serons **bel et bien toutes et tous perdant-e-s**.

**OUI, on peut faire des simulations, mais des simulations incertaines.**

La valeur du point est fixée à 0,55 € : « .... Pour 100 € cotisés, un retraité percevra 5,5 € par an pendant toute sa retraite.... » (Page 8 du rapport). « ....sachant que le point ne pourra être défini qu'en 2024. » (Page 8 du rapport). Il suffira de faire baisser la valeur du point pour faire baisser toutes les retraites.

**« Le système universel est conçu à enveloppe constante :** au moment de l'entrée en vigueur du système universel, le poids des recettes du système sera maintenu constant, de même que celui des dépenses. Le poids de la solidarité dans les dépenses de retraite restera stable. » (Page 14 de la synthèse). Si on travaille à enveloppe constante et qu'il y a plus de retraités, que va devenir la valeur du point à votre avis ?

**Les générations les plus proches de la retraite** subiront des mesures d'âge (report de l'âge de départ ou allongement de la durée de cotisation), imposées par une « loi-cadre ». Au lieu de les annoncer immédiatement, le gouvernement les

renvoie aux acteurs sociaux, tout en précisant bien que s'il n'y a pas d'accord la loi les imposerait d'ici à 2021 !

Le gouvernement annonce que la valeur du point serait indexée sur les salaires, et fixée chaque année, en fonction de la situation économique et démographique, par les acteurs sociaux.

**Le gouvernement communique avec insistance sur une pension minimale de 1.000 €** pour une carrière complète en 2022. C'est déjà ce qui serait obtenu avec le système actuel pour une carrière complète au SMIC en 2022 : ce n'est donc pas une amélioration du système, et c'est sans rapport avec l'application d'un système par points. **Et c'est surtout sans effet pour tous les salarié-e-s qui n'ont pas de carrière complète !**

**Le gouvernement explique que la prise en compte de toutes les heures travaillées** serait une grande avancée pour les précaires et notamment pour les femmes. Aujourd'hui, pour valider un trimestre, il faut avoir travaillé 150 heures SMIC, soit environ 12 heures par semaine (et moins si on est payé au-dessus du SMIC). Mais, la règle des 25 meilleures années permet de neutraliser l'effet des accidents de carrière dans le calcul des pensions.

Avec la réforme Macron, ces périodes de précarité ne pourraient plus être évacuées pour calculer le montant de la pension et dégraderaient fortement les droits de celles et ceux qui auraient des périodes de chômage, de précarité ou de temps partiel (notamment les débuts de carrière des jeunes diplômés, thésards, doctorants...).

## OUI, il faudra travailler plus longtemps :

Le gouvernement annonce que l'âge d'équilibre à atteindre pour ne pas avoir de décote reculerait avec le temps, et assume clairement qu'« *il faudrait travailler plus longtemps* ». Le gouvernement annonce une règle d'or pour que la valeur des points acquis ne baisse pas. **Problème : il existe une valeur du point par âge de liquidation et par génération** (départ à 62 ans valeur 40 centimes, 63 ans 52 centimes, 64 ans 55 centimes). Les salariés seraient donc contraints à choisir entre leur âge de départ et le montant de leur pension.

L'âge de départ en retraite est aujourd'hui de 62,4 ans en moyenne, en prenant en compte les départs anticipés liés à la pénibilité et aux régimes spéciaux.

**Avec la réforme du gouvernement, une décote de 5 % par an sera mise en place pour toutes celles et ceux qui partiront avant 64 ans (voire avant en cas de mesure « paramétrique »).** Aujourd'hui, ce sont des centaines de milliers de personnes qui partent avant 64 ans qui seraient concernés par cette décote et verraient leur pension sévèrement rabotée. Le gouvernement confirme que cet âge pivot serait progressivement repoussé. Pour les 1980, l'âge sans décote est déjà prévu d'être 65,4 ans. Pour les 1990, ce sera 66,25 ans, et sans garantie du niveau de pension !

**Le vrai enjeu est dans la valeur du point.** le gouvernement nous indique qu'elle serait aujourd'hui de 0,55 € pour 1 point. Il faudrait donc aujourd'hui cotiser en continu 43 ans

pour pouvoir partir à la retraite avec 60 % de son dernier salaire (comme les hommes cadres aujourd'hui avec 41,5 annuités) ou 47,5 ans pour obtenir 66 % de son dernier salaire (comme les femmes cadres aujourd'hui).

Cerise sur le gâteau, le gouvernement nous annonce discrètement que cet âge pivot sera amené à évoluer en fonction de l'espérance de vie.

Pourtant aujourd'hui :

- 50 % des plus de 60 ans sont au chômage. Repousser indéfiniment l'âge de départ, c'est renvoyer vers le chômage toujours plus de seniors et abaisser d'autant le montant des pensions.
- Les progrès technologiques, la révolution numérique et l'intelligence artificielle et les nouvelles possibilités d'automatisation permettent des gains de productivité massifs. Sans réduction collective du temps de travail, cette révolution technologique se traduira (et ça commence déjà dans tout le secteur tertiaire !) par du chômage de masse. Allonger la durée du travail est un non sens économique et social.
- L'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans en moyenne...

**Autrement dit, avec la réforme Macron, la retraite, ce sera seulement quand on ne pourra plus en profiter.**

## Les attaques contre les régimes spéciaux sont indécentes :

OUI ces régimes sont dit « spéciaux », car ils s'adressent à des professions exerçant des professions pénibles et à amplitude horaire et journalière large. Il faudrait au contraire les élargir à tous les métiers pénibles.

Que pèsent ces régimes spéciaux : quelques milliards sur les 325 milliards de retraites.

## La situation des femmes sera meilleure avec la réforme nous dit-on : FAUX !

Le calcul sera identique pour les femmes et les hommes. C'est bien le niveau bas des salaires des femmes (- 25 % en moyenne) qui donne des niveaux bas de pension.

**Pour les femmes, la grosse loose se confirme donc...**

Le gouvernement confirme les reculs sur les droits familiaux et les pensions de réversion.

- **Les pensions de réversion**, qui bénéficient à 90 % de femmes, ne seraient plus accessibles à 55 ans mais seulement à l'âge de départ en retraite (donc pour la majorité 64 ans), et les couples divorcés n'y auraient plus accès.
- **Les majorations de 8 trimestres par enfant** dans le privé (4 dans le public) pour les femmes et la bonification de 10 % pour les parents de plus de 3

enfants seraient supprimées. A la place une majoration de 5 % au choix des deux parents pour chaque enfant. Les projections ont montré que la quasi-totalité des mères y perdraient, y compris celles qui n'ont qu'un ou 2 enfants. Pour répondre aux critiques de la droite, Edouard Philippe annonce une majoration de 2 % supplémentaire pour les parents de plus de 3 enfants, a priori toujours au choix du père ou de la mère. Malgré cela, la perte par rapport à la situation actuelle serait toujours très importante pour les familles de plus de 3 enfants.

- Le Premier Ministre annonce le maintien de la validation des périodes d'interruption pour élever des enfants, mais seulement pour les familles de

plus de 3 enfants, et sans préciser le nombre de points qui seraient validés.

**Les 2 principes centraux de la réforme pénaliseront directement les femmes :** avec la prise en compte de toute

la carrière au lieu des 25 dernières années les périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales se paieront cash.

L'égalité de salaire avec les hommes dans le régime actuel ferait entrer 4 milliards d'euros de recettes.

## **L'application de la réforme est reculée... mais pas la baisse des pensions !**

Les générations nées avant 1975 ne seraient pas touchées par la réforme « à points », gardant l'ancien régime.

Mais elles seraient fortement touchées quand même avec les économies à court terme, et notamment par un âge d'équilibre fixé à 64 ans en 2027.

Toute personne, qui partirait avant cet âge, subirait une décote, quel que soit son nombre d'annuités.

En clair, alors que le gouvernement souhaite nous faire penser que les générations précédentes seraient épargnées par la réforme, ce ne sera pas du tout le cas !

## **On vous l'avait dit ! Ils avaient tout prévu depuis le début Le gouvernement a confirmé les principes centraux de sa réforme**

**Instituer une règle d'or et bloquer les ressources** dévolues au financement de nos retraites à leur niveau actuel, c'est-à-dire 14 % de PIB. Quel est le problème ? Le nombre de personnes de plus de 65 ans va augmenter d'un tiers d'ici 2050 ce qui signifie que le niveau des pensions va s'effondrer.

**Transformer les pensions en variable d'ajustement.** Le montant de votre pension ne serait connu qu'au moment du départ en retraite. Cela dépendrait de la valeur du point qui serait déterminée au moment du départ en retraite et ajusté en fonction de l'espérance de vie, de la situation économique et démographique. Le montant de votre pension pourrait même baisser une fois que vous serez parti à la retraite, en cas de crise économique. C'est ce qui s'est passé en Suède qui a un système similaire. Entre 2010 et 2014 les pensions des retraité-e-s ont baissé de 10 %. On passerait donc d'un système à prestations définies, où le niveau de pension est garanti, à un système à cotisations définies, où le montant des cotisations serait bloqué et où ce seraient les pensions qui s'ajusteraient à la baisse.

**Prendre en compte toute la carrière** au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Conséquence : celles et ceux qui auront une carrière ascendante seront particulièrement pénalisés... comme ceux et surtout celles qui auraient une carrière hachée avec du temps partiel et de la précarité.

**Les cadres seraient particulièrement pénalisés, au grand bonheur des fonds d'investissements :**

Le Premier Ministre a confirmé 2 mesures qui vont particulièrement pénaliser les cadres et renvoyer toutes celles et ceux qui ont les moyens d'épargner vers les fonds d'épargne retraite et la capitalisation.

**C'est bien l'objectif central de la réforme :** permettre aux fonds d'investissements (Black Rocks...) de mettre la main sur l'épargne des français-e-s et de l'utiliser pour spéculer sur nos entreprises et notre travail. 10 % des cadres ne vont plus cotiser sur l'ensemble de leur salaire. Jusqu'à présent, les cadres sup' cotisent obligatoirement pour la retraite jusqu'à huit plafonds de la Sécurité Sociale, soit 328.724 € annuels en 2020. Avec la réforme Delevoye, ils ne cotiseraient plus que jusqu'à trois plafonds soit 123.264 €. Une perte majeure de droits pour les intéressé-e-s, condamné-e-s à jouer une partie de leur retraite sur les marchés financiers (en se constituant une épargne dont les assureurs ne garantissent même pas la restitution). Une perte surtout pour le système de retraite par répartition qui serait privé de cette part des cotisations.

Les chiffrages de l'AGIRC/ARRCO demandés par la CGT démontrent que la perte serait de 3 milliards par an à partir de 2021 et de 70 milliards en cumulé d'ici à 2040. **Avec cette mesure, le gouvernement organise le déficit de notre système par répartition et offre un boulevard aux fonds d'épargne retraite, Black Rock en tête.**

## **Pénibilité : de qui se moque-t-on ?**

Le gouvernement confirme la fin de tous les régimes spéciaux et ainsi que de tous les dispositifs, hormis pour les professions en uniformes, qui permettraient un départ avant 60 ans. C'est par exemple le cas dans la fonction publique pour les infirmières, les sages-femmes, les aides-soignants, les égoutiers, c'est aussi le cas pour les marins, les cheminots... Pour tout-te-s les autres, la généralisation du

compte de prévention de la pénibilité mis en place dans le privé depuis 2015.

Au menu, un départ au mieux à partir à 60 ans. Et encore, il faudrait avoir atteint des expositions maximales et donc n'avoir vraiment plus beaucoup de temps à vivre car :

**Les critères de pénibilité sont a minima et discriminants pour les femmes.** Seuls 6 critères sont pris en compte : les activités exercées en milieu hyperbare ; les températures extrêmes ; le bruit ; le travail de nuit ; le travail en équipes successives alternantes ; le travail répétitif. Exit le port de charges lourdes, les postures pénibles, l'exposition aux vibrations mécaniques ou aux risques chimiques. Depuis la mise en place du compte pénibilité dans le privé 75 % des salarié-e-s qui y ont acquis des points sont des hommes (source : Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes).

**Des seuils de reconnaissance dissuasifs.** Les seuils d'exposition pour valider des points sont très élevés. Pour les points liés aux températures, il faudrait avoir travaillé 6 mois de l'année (900 heures) dans des températures inférieures à 5°C ou supérieures à 30°C ! Pour partir à 60, ans il faudrait avoir été exposé pendant au moins 25 années

à un facteur de risque ou pendant 12,5 années à plusieurs facteurs... Seule inflexion annoncée, le travail de nuit pour lesquels les seuils seraient abaissés, mais sans aucune précision (actuellement il faut avoir travaillé 120 nuits par an !).

De l'aveu même du Premier Ministre, seules ¼ des aides-soignantes pourraient partir plus tôt, c'est-à-dire entre 60 et 62 ans, alors qu'aujourd'hui elles peuvent toutes partir à 57 ans !

Rappelons qu'en France :

- L'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans en moyenne...
- L'espérance de vie en bonne santé n'est que de 59 ans pour un ouvrier
- L'espérance de vie d'une infirmière est de 7 ans inférieure à celle de la moyenne des femmes.

## **Il existe d'autres solutions, mais ce gouvernement refuse de les entendre.**

À quel âge vais-je pouvoir prendre ma retraite ? Avec combien ? Voici les questions que tout le monde se pose et auxquelles il faut apporter des réponses concrètes.

Tout ce qui touche aux questions sociales, ou à la santé, est désormais considéré comme une dépense qu'il faut réduire. Le projet présenté vise à nous faire travailler plus longtemps, avec une pension aléatoire en fonction d'une valeur de point fluctuante.

C'est une gestion individualisée des retraites visant à opposer les professions entre elles.

Au contraire, **la CGT considère que la protection sociale, la retraite, la santé, sont des investissements qu'il faut développer.** Ils sont les symboles d'un pays moderne qui protège ses citoyens de la maladie et de la misère, car si nous considérons que notre système actuel doit évoluer, il n'est pas nécessaire d'en changer les fondements.

**OUI nous revendiquons le renforcement et l'amélioration du système actuel de retraite solidaire et inter-générationnel.** Nous réaffirmons le refus d'un système par points dit universel qui immanquablement conduirait à une baisse des pensions et à devoir reculer encore l'âge de départ. C'est par l'amélioration de l'emploi, par la fin du chômage massif et de la précarité des jeunes, des étudiants, et celle tout au long de la vie, par l'augmentation des salaires et l'égalité entre les femmes et les hommes, que la pérennité des retraites sera garantie.

Il va falloir crier plus fort que garantir l'avenir de notre système de retraite c'est possible !

Il est nécessaire de faire évoluer notre système de retraites pour prendre en compte les années d'études, répondre aux inégalités F/H et permettre des départs anticipés du fait de la pénibilité.

Pour rétablir la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire, il y a de nombreuses sources de financement et notamment :

**Une hausse modérée des cotisations** suffirait à financer le retour de la retraite à 60 ans. Pour un-e cadre, il faudrait chaque année augmenter la cotisation de 10 €/mois (dont 6 € à charge de l'employeur) pendant les 25 prochaines années.

**La remise en cause des exonérations de cotisations sociales** dont bénéficient aujourd'hui les entreprises sans aucune contrepartie en matière d'emploi et de salaire, et qui dépassent maintenant les 83,6 Mds d'euros. De même, une vraie politique de lutte contre la fraude aux cotisations sociales permettrait de faire rentrer au moins 10 Mds d'euros dans les caisses de la Sécurité Sociale, comme vient de le démontrer la cour des comptes.

**Sanctionner les entreprises qui ne pratiquent pas l'égalité salariale**, en mettant en place une surcotisation retraites pour toutes celles qui n'obtiennent pas 100/100 à l'Index égalité salariale.

Décembre 2019

### **AMPLIFIONS LA MOBILISATION POUR :**

- La DÉFENSE et le MAINTIEN de TOUS les RÉGIMES de RETRAITE SOLIDAIRES
- Le RETRAIT du PLAN MACRON-DELEVOYE et du SYSTEME par POINTS
- Le RETOUR à une RETRAITE à TAUX PLEIN à 60 ANS